SumèneArtense COMMUNAUTÉ

— DELIBERATIONS
Conseil communautaire
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle des fêtes de Champs sur Tarentaine Marchal, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Denis PARIS (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Serge DELMAS (Champagnac) à Gilles RIOS (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes).

Secrétaire de séance : Daniel CHEVALEYRE
Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 31
Date de la convocation : 4 avril 2025

20250410006DE
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DU MONTEIL POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20210311032DE du 11 mars 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Sumène-Artense communauté ;

Monsieur le Président expose que la commune du Monteil sollicite un fonds de concours auprès de Sumène Artense communauté. La commune souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique importants sur un logement communal ayant fait précédemment l'objet d'une étude PREB. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 87 537,64 € HT, l'opération est intégralement programmée sur l'exercice 2025.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financement	Programme	Montant HT	% du montant
Sumène Artense communauté	Fonds de concours	30 638,17 €	35%
Etat	FONDS VERT	26 000	30%
Autofinancement	-	30 899,47 €	35%
TOTAL	-	87 537,64€	100%

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de reception de l'AR: 17/04/2025
015-241501055-20250410006DE-DE
ACTE

Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 04 avril 2025 et a été déclaré complet.

Le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessus.

Il est proposé au Conseil de décider d'attribuer un fonds de concours de 30 638,17 € à la commune du Monteil et d'autoriser le Président à signer la convention attributive.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR :

- Attribue un fonds de concours de 30 638,17 € à la commune du Monteil pour la réhabilitation de logements communaux
- Autorise le Président à signer la convention attributive de fonds de concours avec la commune du Monteil
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 10 avril 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

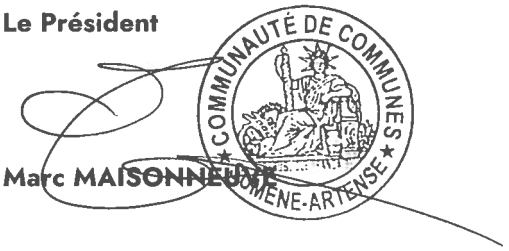

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 17 AVR. 2025
Affichée ou notifiée le 17 AVR. 2025
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

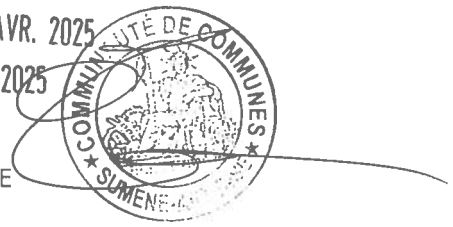

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de reception de l'AR: 17/04/2025
015-241501055-20250410006DE-DE
A G E D I